

Saviez-vous que les services sociaux généraux peuvent soutenir les personnes proches aidantes?

Ce feuillet est destiné aux intervenants des programmes et des services suivants ainsi qu'à leurs partenaires :
Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), Jeunes en difficulté (JED), les services spécialisés en dépendances, Santé mentale (SM), Déficience physique (DP), Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA), Santé physique.

LES SERVICES SOCIAUX GÉNÉRAUX

La clientèle des services sociaux généraux est constituée de la population qui éprouve un problème social ou psychologique, ou qui a des questions à cet égard, et qui s'adresse à son centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou son centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) pour obtenir une réponse. Ainsi, les services offerts par les services sociaux généraux répondent aux besoins des personnes aux prises avec des problèmes ponctuels ou de courte durée qui peuvent parfois être aussi de nature aiguë ou réversible¹.

Lorsque les personnes proches aidantes ont un besoin de soutien psychosocial, vous êtes invité à les orienter, **en l'absence de suivi et si elles sont admissibles**, vers les services sociaux généraux de votre établissement. Les intervenants et intervenantes analyseront leurs besoins et leur situation, les accompagneront ou les dirigeront vers les ressources appropriées afin de les soutenir.

L'aide peut être offerte de différentes façons :

- 1) en présence;
- 2) en téléconsultation;
- 3) par téléphone.

Problèmes sociaux généraux rencontrés par la clientèle des services sociaux

- épuisement des personnes proches aidantes
- isolement
- idées suicidaires
- deuil
- difficulté d'adaptation
- difficulté de gestion des émotions
- relation de couple ou familiale difficile
- insécurité financière

LA PORTE D'ENTRÉE DES SERVICES SOCIAUX GÉNÉRAUX

La personne proche aidante peut demander de l'aide pour elle-même en communiquant, notamment, au service **Info-Social 811**.

Que vous soyez notamment :

- Un intervenant qui accompagne une dame dont la fille démontre des signes d'épuisement ou ;
- Une intervenante faisant un suivi avec un enfant dont vous percevez que le père vit du stress dans son rôle.

En tant qu'intervenant ou intervenante, vous pouvez également communiquer avec le service **Info-Social 811** afin d'être soutenu(e) dans l'accompagnement de la personne proche aidante vers les ressources appropriées à sa situation.

¹ Gouvernement du Québec (2013). Services sociaux généraux, offre de service, 70 pages

LES PERSONNES PROCHES AIDANTES ET LEURS BESOINS

Qu'est-ce qu'une personne proche aidante?

Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révocable, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée et le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales (art. 2 de la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*).²

Saviez-vous que?

Les principaux besoins des personnes proches aidantes sont :

- 1) des services de répit;
- 2) du soutien psychosocial individuel et de groupe;
- 3) de la flexibilité en emploi ou dans le cadre des études;
- 4) des renseignements et de la formation;
- 5) du soutien financier et matériel;
- 6) du soutien dans les activités de la vie domestique et de la vie quotidienne;
- 7) de l'information et des services dans leur langue d'origine.³

LES RESSOURCES DISPONIBLES EN PROCHE AIDANCE

Vous pouvez orienter les personnes proches aidantes vers l'organisme **L'Appui pour les proches aidants** ou la **Société Alzheimer** avec l'outil d'aide au partenariat et de référence pour les personnes proches aidantes d'aînées⁴ : referenceaidancequebec.ca

La ligne Info-Aidant est accessible entre 8 h et 20 h tous les jours en communiquant par téléphone au 1 855 852-7784 ou par courriel à

info-aidant@lappui.org.

Vous pouvez également visiter le site Web de **L'Appui pour les proches aidants** et consulter leur répertoire de ressources au : lappui.org/fr/.

Appui
proches aidants

Le **Cap santé mentale** regroupe des organismes œuvrant auprès des proches de personnes ayant un problème de santé mentale. Vous pouvez les contacter au 1 855 272-7837 ou visiter leur site Web au : www.capsantementale.ca.

Proche aide Québec regroupe des organismes communautaires au Québec qui soutiennent les personnes proches aidantes. Vous pouvez les contacter au 514 524-1959 ou visiter leur site Web au : procheaide.quebec.



² Gouvernement du Québec (2022). Légis Québec, consulté le 11 juillet 2022 sur : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/R-1.1#:~:text=Pour%20l'application%20de%20la,leur%20milieu%20de%20vie%2C%20avec>

³ Gouvernement du Québec (2021). Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement, Politique nationale pour les personnes proches aidantes, p. 20

⁴ Outil créé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Appui pour les proches aidants et la Fédération des sociétés d'Alzheimer